

Communiqué de presse

L'Anses signe un accord de coopération scientifique avec son homologue japonais dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

Dans le cadre de la visite officielle au Japon du Premier Ministre, Manuel Valls, le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Marc Mortureux, et le Président de la Commission pour la sécurité sanitaire de l'alimentation du Japon (FSCJ), le Dr Hiroshi Satoh, ont signé un accord confirmant leur volonté de coopération dans le domaine de l'évaluation des risques liés à l'alimentation.

L'Anses exerce des missions d'évaluation des risques, de surveillance, de recherche et de référence analytique sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Elle fait pour cela appel à des collectifs d'experts et dispose de plusieurs laboratoires de recherche et de référence dédiés à l'alimentation. Elle anime également plusieurs réseaux de surveillance de la contamination microbiologique et chimique des aliments, pilote des observatoires et conduit des études et travaux de recherche.

La Commission pour la sécurité sanitaire de l'alimentation du Japon (FSCJ) est, comme l'Anses, chargée de l'évaluation des risques sanitaires liés à l'alimentation. Ces deux organisations mènent leurs évaluations de manière indépendante, dans l'objectif de guider les pouvoirs publics dans la gestion des risques alimentaires.

Un accord pour une meilleure coopération scientifique

L'accord de coopération signé ce jour à Tokyo entre le Président de la FSCJ, le Dr Hiroshi Satoh, et le Directeur général de l'Anses, Marc Mortureux, vise à accroître la collaboration dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, en favorisant notamment le partage de données et de méthodes liées à l'évaluation des risques.

Cet accord vise notamment à développer les coopérations dans les domaines d'intérêt des deux agences comme par exemple la microbiologie alimentaire, l'aquaculture, les biotoxines marines et les contaminants.

Cette coopération de cinq ans se traduira par la collecte, l'analyse et le partage de données scientifiques et techniques, ainsi que par des discussions et la mise en commun de compétences en matière de méthodes de collecte de ces données.